

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 788

présenté par

Mme Corneloup, M. Portier, Mme Petex, Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur, Mme Bonnivard,  
M. Hetzel, M. Ray et Mme Dezarnaud

-----

**ARTICLE 6**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer cet ajout qui prévoit la création d'un outil public de suivi des contrôles de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Si la transparence est un objectif louable, cette mesure risque d'alourdir les procédures administratives sans apporter de bénéfices tangibles en matière de gestion des contrôles. Elle pourrait également conduire à une stigmatisation injustifiée des contrôles, sans justification suffisante quant à la nécessité d'un tel outil public.

Les dispositifs de suivi doivent rester proportionnés et adaptés aux réalités du terrain, sans imposer de contraintes supplémentaires inutiles aux agents de l'OFB ni aux acteurs économiques concernés.